



Passeport talent et chômage que faire en cas d'oqtf?

Par **benjis**, le 17/11/2018 à 22:32

Bonjour.rnaprès mes études en France j'ai eu un cdi et donc un passeport talent mais après 8 mois de travail mon employeur a mis fin à ma période d'essaiie .rnainsi je me suis retrouvé au chômage de puis 1 an et demirnlà préfecture a fait un contrôle technique me demandant ma dernier fiche de paie et la date de fin de mes droit d'allocation au chômage .rnaprès avoir envoyé c'est document au mois de juillet la préfecture n'as pas réagis.rnrnPuis le 08 novembre je trouve un avis de passage d'une lettre recommandé avec accusé de réception (AR) daté le 25 octobre .rnj'ai contacté la poste mais il y a retour à l'expéditeur puis j'ai eu la confirmation qu'elle venait de la préfecture. rn**mes questions** :rn [fluo]sachant que je me suis retrouvé au chômage involontairement (comme l'indique le passeport talent), pourrais je faire un recours solide en cas d'oqtf ?[/fluo]rn si le délai de recours est dépassé pourrais je réclamer le fait que le retard de la n'est pas du à ma volonté: rnen effet l'avis de passage de la poste n'a pas respecté le délai de retour à l'expéditeur de 15 jours et le facteur n'a pas mentionné la raison de non distribution.rnrnmerci d'avance de votre réponse aidez moi je stresse je sais pas quoi faire sachant que je suis en France depuis 9 ansrnmrci encore

Par **morobar**, le 18/11/2018 à 10:15

Bonjour,rn[citation] après 8 mois de travail mon employeur a mis fin à ma période d'essaiie .
[/citation]rnDonc au bout du bout.rnC'est peut-être par là qu'il aurait fallu rechercher, tant pour le renouvellement que l'obtention de votre accord.rn[citation]si le délai de recours est dépassé pourrais je réclamer le fait que le retard de la n'est pas du à ma volonté: [/citation]rnMais, c'est bien du à votre négligence.rn15 jours à partir du 25/10 cela amène au 9 ou 10/11.rnEn

admettant une démarche au bureau de poste dans les délais, il va être difficile d'en apporter la preuve.rn[citation]le facteur n'a pas mentionné la raison de non distribution. [/citation]rnVous ne disposez pas de cette information qui figure sur l'enveloppe du pli retourné en Préfecture.rnLe mieux est de réclamer cette lettre à la préfecture et de prendre connaissance du contenu.rnComme j'appréhende votre cas, vous avez 30 jours pour former un recours sur un OQTF, bien que je ne pense pas que ce soit l'objet de la notification en question.

Par **benjis**, le **18/11/2018 à 12:13**

Bonjour merci de votre réponse:rnj'avoue ça va être difficile de prouver que la lettre n'est rnarrivée que le 08/10 dès que je l'ai vue j'ai appelé la poste pour avoir des informations j'ai eu une réponse qu'une semaine plus tard me disant que l'expéditeur est la préfecture.rnmes questions:rnLe délai de recours de l'oqtf commence t-il le jour de réception de la lettre ?rnpour la lettre elle a été retournée le 03/11 donc pas dans le délai?rnrnsachant que la lettre a quitté la prefecture depuis le 17/10 il me semble que le d'un mois est dépassé en cas d'oqtf ?rnrnj'ai contacté la préfecture pas de réponse jusque làrnje fais quoi ?rnje suis vraiment perdu une combinaison mauvais facteurs.rnrnremarques:rn sur l'avis de passage que j'ai reçu il y a une case à cocher pour expliquer la raison de l'absence rien n'est mentionné d'habitude on dit pourquoi on a pas remis la lettre.rnrnpour ce qui est du travail j'ai cherché j'arrive pas difficile d'expliquer pour j'ai quitté mon ancien travail c'est pas vendeur fin de période d'essai

Par **morobar**, le **19/11/2018 à 09:09**

En clair:rn* vos actions par téléphonern* les autres Poste, Préfecture, employeur...par écrit.rnCherchez la différence.rnCeci dit je ne pense pas qu'il s'agisse d'un OQTF, alors le mieux est de vous rendre en préfecture au service des étrangers.rn[citation] elle a été retournée le 03/11 donc pas dans le délai[/citation]rnComment le savez- vous ?rnIl aurait été préférable de vous déplacer le 08/11 au bureau, vous auriez un document de non délivrance à présenter, alors que là vous avez le bla bla téléphonique d'un agent non identifié.rn[citation]rien n'est mentionné d'habitude on dit pourquoi on a pas remis la lettre. [/citation]rnLa Préfecture a reçu la lettre en retour avec l'habituel Non réclamé puisque vous avez eu un avis de passage.

Par **benjis**, le **19/11/2018 à 09:53**

je me suis bien rendu au bureau de poste le 08/11.rnrnsu le site de la poste j'ai tapé le numéro de la lettre et là j'ai vu qu'elle a été retournée le 03/11rnma question toujours:rnle délai de recours de l'oqtf commence à la date de réception de la lettre ou non ?rnrnrnmerci de votre réponse

Par **morobar**, le **20/11/2018 à 08:39**

A la date de notification, donc de première présentation.

Par **benjis**, le **20/11/2018 à 12:07**

ok merci c'etait pour me demander de leur envoyer une attestation de fin de droit .rnmais aussi une demande d'autorisation de travail et je ne sais pas pourquoi il me demande ça sachant qu'ils savent que je travaille pas.rnmerci

Par **morobar**, le **21/11/2018 à 16:09**

Si vous escomptez reprendre un poste, il faudra bien avoir le droit de travailler.rnEnfin je suppose qu'il s'agit de cela.

Par **benjis**, le **21/11/2018 à 21:27**

Merci pour vos réponses je vais aller déposer voire merci